

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2017

Resolution 2377 (2017)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8049e séance, le 14 septembre 2017

Le Conseil de sécurité,

Se félicitant des progrès considérables accomplis, avec l'appui de la Mission des Nations Unies en Colombie, pour ce qui est du dépôt des armes prévu dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable (l'« Accord final ») (S/2017/272) conclu entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), signé à Bogota le 24 novembre 2016 et adopté par le Congrès colombien le 30 novembre 2016,

Rappelant la résolution 2366 (2017) portant création d'une deuxième mission politique en Colombie (la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie), laquelle est chargée de contrôler la mise en application, par le Gouvernement colombien et les FARC-EP, des clauses 3.2 et 3.4 de l'Accord final, comme le prévoit la clause 6.3.3 de celui-ci,

Se félicitant que le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN) aient annoncé, le 4 septembre 2017, qu'ils observeraient un cessez-le-feu bilatéral provisoire du 1er octobre au 12 janvier 2018,

Ayant examiné le rapport en date du 30 août 2017 établi par le Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité (S/2017/745),

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général paru sous la cote S/2017/745 et *approuve* les recommandations qui y figurent concernant la dimension, les aspects opérationnels et le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

17-16111 (F)



